



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Affectation des résultats 2025 – budget annexe du centre municipal de santé

N° 004.06.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

À la suite de l'approbation du compte financier unique 2025, la section d'investissement affiche un excédent de financement (restes à réaliser compris) de 2 668,09 €. Ainsi le résultat de fonctionnement à affecter de 7 107,32 € sera reporté au budget primitif 2025 pour la totalité de son montant au chapitre 002.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-004062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le solde positif d'exécution 2025 en investissement sera repris au chapitre 001 au budget primitif 2025 pour 6 368,44 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable en commission des finances le 9 juin 2026.

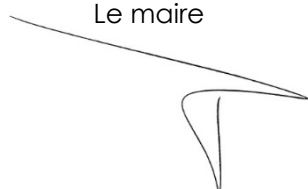
Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation des résultats 2025 selon les modalités suivantes :

BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	
REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
Résultat de fonctionnement 2025	
A - <u>Résultat de l'exercice 2025</u>	- 8 282,29
B - <u>Résultats antérieurs reportés (2024)</u>	+ 15 389,61
C - Résultat à affecter = A+B	+ 7 107,32
Résultat d'investissement 2025	
D - <u>Résultat de l'exercice 2025</u>	+ 2 388,60
E - <u>Résultats antérieurs reportés (2024)</u>	+ 3 979,84
F - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2025</u>	- 3 700,15
G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou -)	2 668,29
H - Affectation du résultat de fonctionnement	
1) Affectation en réserves - <i>compte 1068 en recettes d'investissement 2026</i> <i>Au moins la couverture du besoin de financement (G)</i>	
2) Report en fonctionnement - <i>compte 002 en recettes de fonctionnement 2026</i>	7 107,32
EXCÉDENT REPORTÉ - <i>compte 001 en recettes d'investissement 2026</i>	6 368,44

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

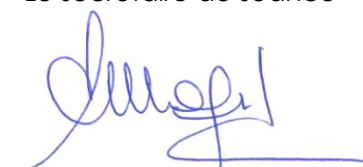
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-004062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation